

Les aristocrates, déjà, ne payaient pas d'impôts, et c'était déjà légal. Avec Macron, en plus, les retraité•e•s payent plus de CSG

13 novembre 2017



144 Bd de la Villette 75019 Paris
Tél : 01 58 39 30 20 - Fax : 01 43 67 62 14
unis@solidaires.org - www.solidaires.org/

Paris, le 13 novembre 2017

Communiqué de presse :

**Les aristocrates, déjà, ne payaient pas d'impôts, et c'était déjà légal.
Avec Macron, en plus, les retraité•e•s payent plus de CSG.**

Les retraité•e•s manifesteront le 16 novembre 2017

Grâce aux variants de quelques dépouilles d'informations explosives (et nombre de salarié•e•s en possèdent mais ont peur ou se protègent), désignés désormais du terme de « lanceurs d'alerte », et grâce à la détermination de quelques chercheurs et journalistes, l'opinion publique internationale est informée régulièrement du scandale des comportements financiers, économiques et fiscaux, notamment, d'une bonne partie de ce qui se considère comme l'élite de la planète. Cette fois, avec les Paradise Papers, les commentateurs ne cessent de nous répéter « oui, mais c'est légal ». Et oui, justement, le problème, c'est bien que ce soit légal !

Nos livres d'histoire nous disent maintenant que les aristocrates, sous « l'Ancien Régime », ne payaient pas d'impôts, et que c'était légal, tout simplement car c'étaient les aristocrates qui décidaient du contenu de la loi. Pour que ça change, un peu, il a été nécessaire de passer par une nuit du 4 août et une « abolition des privilèges ».

Dans cent ans, les livres d'histoire décriront comment les plus riches particuliers, dans chaque pays et sur la planète, s'organisaient, à la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e, pour « échapper à l'impôt malgré, pour certains pays, des contraintes de démocraties représentatives (élections politiques régulières). Ils avaient commencé par faire mettre en place la totale liberté de circulation des capitaux sur la planète, sans limites ni contrôles. Ceci s'était fait Etat par Etat, parfois au sein d'unions régionales (par exemple l'Union Européenne), pour aboutir à une généralisation à l'ensemble de la planète. Ainsi, les capitaux pouvaient s'investir librement partout, et donc en fonction de différents critères de rentabilité. Et le niveau de taxation des patrimoines et des capitaux comme le taux d'imposition des revenus du capital (impôts sur les sociétés, taxations des dividendes, etc.) furent des éléments déterminants, mais pas seulement (il y avait aussi le « coût du travail »).

Une course à la baisse de la taxation des capitaux et des profits put donc être engagée entre tous les pays au motif que chaque territoire devait être « attractif » pour attirer les capitaux (« les investissements de demain seront les emplois d'après-demain »). Chaque gouvernement parvenait à faire avaler à son opinion publique nationale des successions de cadeaux aux plus riches, et de ponctions à tous les autres, à partir de cette « nécessité », elle-même résultat de choix idéologiques antérieurs. Dans tous les pays de l'Union Européenne, grâce à cette stratégie, partout l'impôt sur les sociétés a baissé (en France, il était de 50 % en 1974, avec Macron, il passa à 25 %). Dans tous les pays, l'imposition des revenus des plus riches a également baissé (en France, la tranche maximum de l'impôt sur le revenu était de 65 % en 1983, de 45 % en 2014 ; avec Macron, elle passa en 2018 à 30 % pour les portefeuilles boursiers !). Et, toujours par Macron, l'impôt sur la fortune fut supprimé en 2018 pour les biens mobiliers (notamment les actions et obligations). Par ce premier procédé, les riches payaient moins d'impôts, et c'était légal !

Paris, le 13 novembre 2017

Communiqué de presse :

**Les aristocrates, déjà, ne payaient pas d'impôts, et c'était déjà légal.
Avec Macron, en plus, les retraité·e·s payent plus de CSG.**

Les retraité·e·s manifesteront le 16 novembre 2017

Grâce aux sursauts de quelques dépositaires d'informations explosives (et nombre de salarié·e·s en possèdent mais ont peur ou se protègent), désignés désormais du terme de « lanceurs d'alerte », et grâce à la détermination de quelques journaux et journalistes, l'opinion publique internationale est informée régulièrement du scandale des comportements financiers, économiques et fiscaux, notamment, d'une bonne partie de ce qui se considère comme l'élite de la planète. Cette fois, avec les Paradise Papers, les commentateurs ne cessent de nous répéter « oui, mais c'est légal ». Et oui, justement, le problème, c'est bien que ce soit légal !

Nos livres d'histoire nous disent maintenant que les aristocrates, sous « l'Ancien Régime », ne payaient pas d'impôts, et que c'était légal, tout simplement car c'étaient les aristocrates qui décidaient du contenu de la loi. Pour que ça change, un peu, il a été nécessaire de passer par une nuit du 4 août et une « abolition des privilèges ».

Dans cent ans, les livres d'histoire décriront comment les plus riches particuliers, dans chaque pays et sur la planète, s'organisaient, à la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e, pour échapper à l'impôt malgré, pour certains pays, des contraintes de démocraties représentatives (élections politiques régulières). Ils avaient commencé par faire mettre en place la totale liberté de circulation des capitaux sur la planète, sans limites ni contrôles. Ceci s'était fait Etat par Etat, parfois au sein d'unions régionales (par exemple l'Union Européenne), pour aboutir à une généralisation à l'ensemble de la planète. Ainsi, les capitaux pouvaient s'investir librement partout, et donc en fonction de différents critères de rentabilité. Et le niveau de taxation des patrimoines et des capitaux comme le taux d'imposition des revenus du capital (impôts sur les sociétés, taxations des dividendes, etc.) furent des éléments déterminants, mais pas seulement (il y avait aussi le « coût du travail »).

Une course à la baisse de la taxation des capitaux et des profits put donc être engagée entre tous les pays au motif que chaque territoire devait être « attractif » pour attirer les capitaux (« les investissements de demain seront les emplois d'après-demain »). Chaque gouvernement parvenait à faire avaler à son opinion publique nationale des successions de cadeaux aux plus riches, et de ponctions à tous les autres, à partir de cette « nécessité », elle-même résultat de choix idéologiques antérieurs. Dans tous les pays de l'Union Européenne, grâce à cette stratégie, partout l'impôt sur les sociétés a baissé (en France, il était de 50 % en 1974, avec Macron, il passa à 25 %). Dans tous les pays, l'imposition des revenus des plus riches a également baissé (en France, la tranche maximum de l'impôt sur le revenu était de 65 % en 1983, de 45 % en 2014 ; avec Macron, elle passa en 2018 à 30 % pour les portefeuilles boursiers !). Et, toujours par Macron, l'impôt sur la fortune fut supprimé en 2018 pour les biens mobiliers (notamment les actions et obligations). Par ce premier procédé, les riches payaient moins d'impôts, et c'était légal !

Mais ceci ne pouvait suffire aux plus riches des plus riches : ils payaient moins d'impôts, mais ils en payaient tout de même. Une deuxième stratégie, parallèle, fut donc élaborée qui passait par la création et la multiplication de territoires où n'existait soit aucun impôt sur les revenus, ou aucun impôt sur certaines transactions, ou aucun impôt sur les patrimoines, sur les successions, etc. Ces territoires devenaient la ligne d'horizon de tous les autres pays engagés dans la course au moins disant fiscal. Il suffisait de permettre la création d'entités juridiques garantissant l'anonymat des propriétaires réels, sous le prétexte de protection de la vie privée (sociétés écran, trusts, etc.) pour permettre aux multinationales et aux très riches particuliers, de localiser telle ou telle activité, tel ou tel revenu, en fonction des législations spécifiques des territoires !

Tout ceci se maintenait par la tolérance, voire la complicité, des gouvernants de la plupart des pays qui ne faisaient rien pour que ça change, qui continuaient de supprimer des emplois dans les administrations fiscales, qui se cachaient derrière une souveraineté nationale fictive en matière fiscale pour empêcher toute harmonisation juste des fiscalités. Pendant que les gouvernements pénalisaient les petits contribuables pour le moindre retard dans leurs versements, ils laissaient les multinationales optimiser comme elles le voulaient leurs contributions aux charges communes, et les riches fraudeurs étaient invités à venir « régulariser » tout ou partie de leur situation dans des conditions très favorables. Pendant que les gouvernements faisaient confiance aux entrepreneurs pour entreprendre, pendant qu'ils les exonéraient de cotisations sociales sans contreparties ni contrôles, pendant qu'ils leurs versaient des milliards d'euros de réductions d'impôts, encore sans contrôles, ces mêmes gouvernements contrôlaient les travailleurs (cadences de travail, rendement, arrêts de maladie, etc.) et ils contrôlaient les chômeurs, dont la maigre allocation les faisait qualifier « d'assistés ». Les vrais assistés, c'étaient les rentiers dont le droit de propriété était à ce point protégé et favorisé. C'est ce que diront les livres d'histoire dans cent ans.

Anjourd'hui, en 2017, pour compenser les cadeaux faits aux plus riches, Monsieur Macron et son gouvernement ponctionnent nombre d'autres catégories sociales. Il poursuit le recul du droit du travail dans les entreprises en y renforçant le droit du capital. Il engage ainsi un recul de la situation des salarié-e-s en matière de conditions d'emploi, de travail, de rémunération, etc. Il supprime des emplois aidés, ce qui crée immédiatement autant de chômeuses et de chômeurs en plus. Il met en difficultés les collectivités territoriales et tout le monde associatif. Il réduit les dépenses de solidarité et poursuit les attaques contre la Sécurité sociale.

Les personnes retraitées figurent parmi les victimes de choix idéologiques opérés en faveur de la minorité privilégiée : gel des pensions annoncé pour 2018, augmentation de 25 % de la CSG des retraité-e-s (plus 1,7 point), augmentation du forfait hospitalier, baisse de l'APL, manque de crédits et de moyens humains dans les maisons de retraite et les EHPAD, etc.

Si c'est légal que les riches soient toujours plus riches et que tous les autres voient leur situation se dégrader, c'est donc qu'il faut changer la loi !

L'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraité-e-s Solidaires (UNIRS) appelle les personnes retraitées à participer, aux côtés des autres générations, aux manifestations unitaires qui se dérouleront dans toute la France le jeudi 16 novembre 2017. A Paris, la manifestation du jeudi 16 novembre partira à 14 h 00 de la Place de la République, vers la Place de la Nation par le Bd Voltaire.

- **Emplacement** : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://www.solidaires.org/Les-aristocrates-deja-ne-payaient-pas-d-impots-et-c-etait-deja-legal-Avec>